

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE



Plan Local d'Urbanisme

ESMANS

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 28 janvier 2004	prescrite le : 27 avril 2015
arrêtée le : 18 juillet 2007	arrêtée le : 22 juillet 2019
approuvée le : 27 février 2008	approuvée le : 21 octobre 2020
modifiée le : 17 juin 2011 28 mars 2013	modifiée les :
révision allégée le : 14 octobre 2015	révision allégée le :
modification simplifiée le : 22 juin 2016	mise à jour le :

PIECE N° 5.A

LISTE DES
EMPLACEMENTS
RESERVES

agence d'aménagement et d'urbanisme



101 rue des
Hôtel Grégoire, rue Marchéval 77250 HOUILLIES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
21 octobre 2020



PLAN LOCAL D'URBANISME D'ESMANS

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

La liste des emplacements réservés du P.L.U s'établit comme suit (suppression de l'emplacement réservé n° 2, n° 5 et n° 11 pour création de voirie ; réduction de l'ER n° 1 et de l'ER 15, création de nouveaux emplacements réservés pour aménager des liaisons douces) :

Numéro	Bénéficiaire	Superficie en m2	Destination
ER1	Commune	2661	Équipements collectifs scolaires, péri-scolaires, sportifs et de loisirs
ER3	Commune	911	Aire de stationnement du cimetière
ER4	Commune	740	Voie de désenclavement
ER6	Commune	139	Élargissement de voirie
ER7	Commune	364	Élargissement de voirie
ER8	Commune	500	Création de voirie
ER9	Commune	445	Élargissement de voirie
ER10	Commune	8222	Création de voirie
ER12	Commune	4351	Création d'une liaison douce côté nord de la RD 606
ER13	Commune	932	Équipements collectifs scolaires, péri-scolaires, sportifs et de loisirs
ER15	Commune	305	Création d'une liaison douce
ER16	Commune	1130	Création d'une liaison douce
ER17	Commune	1040	Création d'une liaison douce